



ASSYSTEM

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 601 527 Euros
Siège social : 70 Boulevard de Courcelles 75017 PARIS
RCS PARIS B 412 076 937

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 AVRIL 2009**

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF, du règlement européen n° 2273/2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, de l'article 225-209 du Code de Commerce, le présent communiqué a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat d'actions voté par l'assemblée générale du 30 Avril 2009 et lancé par le Directoire du 12/05/2009, envisagé à hauteur de 10% compte tenu de l'auto détention actuelle et de la réduction à venir du capital social dont le principe a été voté par la même assemblée avec délégation au Directoire pour la mettre en oeuvre.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation votée par l'assemblée générale du 15 Mai 2008 ; elle est valable pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} mai 2009.

ASSYSTEM, société cotée au compartiment C d'Eurolist – Euronext Paris S.A. (Code ISIN FR0000074148), est une société ayant pour objet social la prise de participation dans toutes entreprises développant une activité dans les domaines technologique, technique, informatique, électronique ou mécanique. Assystem centre ses activités autour de la mise en œuvre des technologies dans les produits innovants, les processus de production et les infrastructures.

**1. DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE AYANT AUTORISE LE
PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS.**

Le programme de rachat d'actions a été autorisé par l'assemblée générale du 30 avril 2009 ; elle annule et remplace l'autorisation votée par l'assemblée générale du 15 mai 2008 ; elle est valable pour une durée de 18 mois à compter du 1er mai 2009.

**2. NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL QUE L'EMETTEUR DETIENT
DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT**

Au 30 avril 2009, la société Assystem détient 1 017 627 actions propres, issues de précédents programmes de rachat, représentant 4,939 % du capital.

3. REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DETENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU DESCRIPTIF DU PROGRAMME.

Au 30 avril 2009 sur les 1 017 627 titres auto détenus

- 24,47 % des titres auto-détenus, soit 249 033, sont affectés à l'objectif : favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la Charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- 20,48 % des titres auto-détenus, soit 208 442, sont affectés à l'objectif : procéder à des attributions d'actions au profit de salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par la loi, au titre de l'exercice des options d'achat ou de l'attribution d'actions gratuites ;
- 55,04 %, soit 560 152 titres, sont destinés à être annulés conformément aux décisions du Directoire du 12 mai 2009 et de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2009 dans sa 15ème résolution et à l'accord de l'AMF (en date du 15 avril 2009 ref. 209CO533) à effet de déroger à l'obligation de déposer une offre d'OPA à l'issue du franchissement à la hausse du seuil de 33,1/3% par le concert Dominique Louis/HDL.

4. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS CORRESPONDANT AUX DISPOSITIONS DU REGLEMENT N° 2273/2003 DE LA COMMISSION EUROPEENNE DU 22/12/2003 OU AUX PRATIQUES DE MARCHE ADMISES PAR L'AMF.

Par ordre de priorité,

1. réduire le capital par annulation de titres en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2009.
2. procéder à des attributions d'actions au profit de salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par la loi, au titre de l'exercice des options d'achat ou de l'attribution d'actions gratuites ;
3. favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la Charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
4. les conserver en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
5. remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance donnant droit à l'attribution d'actions de la Société ;

5. PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTERISTIQUES DES TITRES QUE L'EMETTEUR SE PROPOSE D'ACQUERIR AINSI QUE LE PRIX MAXIMUM D'ACHAT.

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder 10% du capital social au jour de la décision du Directoire, soit 2 060 152 titres en fonction du capital social actuel.

Le prix d'achat unitaire maximum (hors frais d'acquisition) s'élève à 15 euros.

- Plafond global : 30 000 000 Euros.

6. DUREE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS.

Le programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2009 est valable pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} mai 2009, soit jusqu'au 31 octobre 2010.

7. BILAN DU PROGRAMME PRECEDENT

L'Assemblée Générale du 15 mai 2008 avait autorisé le Directoire d'Assystem à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions qui a fait l'objet d'un communiqué publié sur HUGIN.

Situation au 30/04/2009 :

Déclaration de l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 30 / 04 / 2009	
Pourcentage de capital détenu de manière directe et indirecte	4,939 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	1 500 000
Nombre de titres détenus en portefeuille	1 017 627
Valeur Comptable du portefeuille	7 060 242.07 Eur
Valeur de marché du portefeuille (sur la base d'un cours de clôture du 30/04/2009 à 5,98 €)	6 085 409,46 Eur

Au 30 avril 2009	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	1 106 159	2 118 044	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Dont contrat de liquidité	672 586	581 042				
Dont autres objectifs	433 573	1 537 009				
Echéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	7.14	9.32				
Prix d'exercice moyen (*)			-	-	-	-
Montants (en Euros)	7 903 722	19 740 449	-	-	-	-

(*) Assystem n'a pas acheté ou vendu d'options et n'a pas réalisé d'opérations à terme, il n'y a donc pas de prix d'exercice moyen.

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

8. Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'Article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, notamment par mise à disposition au siège de la société Assystem et mise en ligne sur son site internet ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers.

A Paris, le 12 mai 2009
Gilbert VIDAL
Directeur Financier